

<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 09 mars 2021</p>	<p>Envoyé en préfecture le 25/03/2021 Reçu en préfecture le 25/03/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210309-CC_53_2021-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 0 Absents : 4 Pouvoirs : 2 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 53/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 09 mars à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 03 Mars 2021</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Gilles CALLET à Gérard LAMBERT, Pascal COULLOUX à Paul RANNARD</p> <p>Absents : Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Bernard REVILLON, Bernard THIBOUD</p> <p>Monsieur David BANANT est désigné secrétaire de séance</p>	

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Monsieur le Vice-Président expose aux membres du Conseil Communautaire que suite aux mouvements de personnel intervenus et à venir (mutation, retraite, démission ...), et à la réorganisation en résultant, il convient de mettre à jour le tableau des emplois de la CC Usse et Rhône.

En conséquence, il s'avère nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité (intitulés de postes, grades autorisés).

VU l'avis favorable du CT en date du 28.01.2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les propositions du Vice-Président.

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} avril 2021.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions relatives aux recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 des budgets principal et maison de vie primitifs 2021.

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 074-200070852-20210309-CC_53_2021-DE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification